

# Modalités suite aux événements du 13 novembre 2015 à PARIS

Madame, Monsieur Cher(e) collègue

Nous sommes tous touchés par les événements tragiques du vendredi 13 novembre 2015 à PARIS. Au-delà des peines personnelles, ces actes violents portent une profonde atteinte à nos idéaux républicains que sont la Liberté, l'Egalité et La Fraternité sans négliger nos valeurs de Laïcité indispensables au mieux vivre ensemble.

Dès Lundi matin, il est important d'engager un dialogue avec les élèves selon des modalités que vous déterminerez. Pour vous aider dans cette difficile mission, des ressources spécifiques sont à votre disposition sur le site EDUSCOL <http://eduscol.education.fr/cid95370/savoir-accueillir-la-parole-des-eleves-apres-les-attentats-terroristes-en-ile-de-france.html>

Nous vous invitons aussi à :

1 Recenser les élèves ou étudiants qui auraient besoin d'un soutien spécifique (notamment pour ceux qui auraient des proches à Paris)

2 Recenser les actions à court moyen et long terme que les élèves ou étudiants souhaitent mettre en œuvre.

**Déjà une action demandée par des élèves et relayée par un professeur, le port d'un tee shirt noir est validé pour la journée du mardi 17 novembre 2015. Vous êtes priés d'informer vos classes.**

3 Attirer l'attention sur les informations erronées qui circulent sur les réseaux sociaux (bien souvent principal média utilisé par nos élèves)

D'autre part :

les personnels de direction et le service de santé du Lycée sont aussi à votre disposition pour un soutien spécifique; n'hésitez pas à nous transmettre vos propositions d'action, Elles seront toutes étudiées.

**L'hommage aux victimes traduit par une minute de silence aura lieu dans tous les lieux du Lycée à 10h00 précises ce lundi matin.**

Conformément aux consignes, la réunion du Conseil Pédagogique du mardi 17 novembre est reportée. Une nouvelle date vous sera communiquée très rapidement.

Nous vous invitons à prendre connaissance du message de Madame La Ministre de l'Education Nationale ainsi que les consignes émises par Madame La Rectrice de notre Académie

Extraits de quelques consignes arrêtées

- *Les sorties scolaires régulières (se rendre à la cantine ou à la restauration si elle est située en dehors de l'école ou de l'EPLE, gymnase, piscine) sont maintenues sauf si celles-ci nécessitent la prise de transports en commun.*
- *L'UNSS et les compétitions afférentes pouvant être considérées comme des sorties régulières, il vous revient avec le Préfet de juger de l'opportunité de maintenir ou non ces sorties UNSS.*
- *Les sorties scolaires occasionnelles (spectacles, musées, sorties « nature »...) sont interdites jusqu'au dimanche 22 novembre inclus*
- *Toutes les formations (sur site, en circonscription, en académie, à l'ESENESR....) sont suspendues à titre provisoire. Tous les personnels doivent être présents dans leur école, EPLE, département, académie pour pouvoir accueillir, accompagner et encadrer les élèves dans ce moment tragique. Si des formations ont lieu hors temps scolaire, elles peuvent être maintenues.*
- *Les demandes de reportages dans les écoles et EPLE ne sont pas autorisées par mesure de sécurité et pour préserver les équipes.*
- *Seuls les élus siégeant dans les instances de l'école ou de l'établissement peuvent, si le directeur ou le chef d'établissement donnent leur accord, assister au moment de recueillement organisé dans les établissements scolaires*

Bien à vous

Patrick GAST